

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DU
MUSÉUM ROYAL
D'HISTOIRE NATURELLE,

OUVRAGE RÉDIGÉ D'APRÈS LES ORDRES DE L'ADMINISTRATION
DU MUSÉUM,

PAR M. DELEUZE,

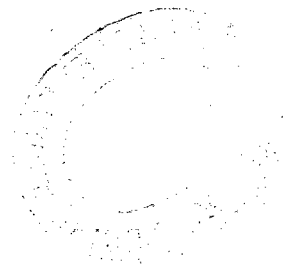
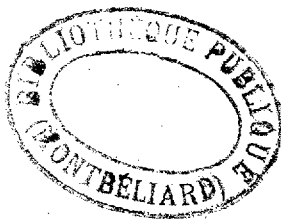
Avec trois plans et quatorze vues des Jardins, des Galeries
et de la Ménagerie.

A PARIS,

CHEZ M. A. ROYER, AU JARDIN DU ROI.

DE L'IMPRIMERIE DE L. T. CÉLLOT, RUE DU COLOMBIER, N° 30.

M. DCCC. XXIII.



CHAPITRE V.

MÉNAGERIE.

LORSQUE Louis XIV eut fixé sa résidence à Versailles, l'académie des sciences le pria de faire établir une ménagerie dans le magnifique parc de son palais. Louis XIV y ayant consenti, des animaux rares furent bientôt réunis dans une vaste enceinte, et Perrault les fit connaître avec une exactitude dont on n'avait point encore de modèle en France.

Cette ménagerie continua de s'enrichir sous le règne de Louis XV, et sous celui de Louis XVI. Ce fut là que Buffon et Daubenton eurent occasion de voir la plupart des animaux étrangers qu'ils ont décrits d'après leurs propres observations ; et les quinze premiers volumes de l'*Histoire naturelle* qu'ils publièrent ensemble doivent à la ménagerie de Versailles la plus grande partie des descriptions et des remarques originales qui en ont fait un ouvrage fondamental pour la zoologie.

L'infortuné Louis XVI ayant été obligé de quitter Versailles, la ménagerie fut négligée, et plusieurs des animaux qu'elle renfermait périrent faute d'une nourriture convenable. Ceux qui res-

taient en 1792 ayant été offerts à M. de Saint-Pierre, intendant du jardin, pour qu'il en fit faire des squelettes, il refusa de les accepter à cette condition, et il présenta un mémoire au gouvernement, sur la nécessité de joindre une ménagerie au jardin des plantes (1). Ce mémoire déterminait à les conserver, et ils furent transportés au Muséum six mois après la nouvelle organisation (2). Dans le même temps un arrêté de la

(1) Ce mémoire est imprimé dans le douzième volume des œuvres de M. de Saint-Pierre, pag. 633-669. L'auteur y développe les motifs qui doivent faire adopter son projet, et il répond aux objections de ceux qui regardaient cette dépense comme un objet de luxe. Il montre que l'établissement dont la direction lui est confiée étant destiné à l'enseignement de l'histoire naturelle, il doit présenter également le tableau des trois règnes; que l'étude de la zoologie exige qu'on observe les animaux vivans; que l'idée qu'on peut s'en faire sur des peaux et des squelettes est aussi incomplète que celle qu'on se ferait de la végétation en feuilletant des herbiers; que lorsque les souverains étrangers envoient des animaux en présent, il faut qu'on ait le moyen de les conserver; que plusieurs animaux sauvages pourront un jour devenir utiles, si l'on s'occupe de les élever et de les multiplier; que par le croisement des races on obtiendra des races nouvelles qui seront une source de richesses; que la plupart des animaux qui peuplent nos basses-cours ont commencé par être introduits dans des ménageries. Il propose enfin des vues extrêmement sages, et qui ont eu sans doute une grande influence sur les déterminations qui furent prises lors de la nouvelle organisation du Muséum.

(2) Il n'en restait alors que cinq; savoir, un lion très-apprivoisé, le bubale, la corinne, le couagga et le pigeon couronné des Indes. Le lion attira singulièrement l'attention du public, par son attachement pour un chien avec lequel il jouait sans cesse. C'est ce même lion dont M. Tocsan, bibliothécaire du Muséum, a donné une histoire fort intéressante. Voyez l'*Ami de la nature*, pag. 15-47. On trouve dans ce même

commune de Paris ayant défendu les ménageries ambulantes, les particuliers qui montraient des animaux au public furent obligés de les céder au Muséum, et l'on se trouva bientôt en avoir un assez grand nombre. On plaça les uns dans des loges provisoires, les autres dans les bosquets, et l'on s'occupa de tracer le plan d'une ménagerie. Mais ce ne fut que successivement, et à mesure que les circonstances le permirent, qu'on obtint l'acquisition des terrains nécessaires pour les parcs et pour les différens édifices, et l'enclos n'a son étendue actuelle que depuis 1822.

Dans la partie historique de cet ouvrage, nous avons rendu compte des constructions qui furent faites à la ménagerie, et des acquisitions par lesquelles elle s'enrichit. Nous ne reviendrons point sur ce sujet, et nous nous contenterons de présenter le tableau de son état actuel et de l'ordre qui y règne. Comme les animaux qu'on y réunit périssent après y avoir vécu plus ou moins de temps, et sont remplacés par d'autres, nous ne parlerons pas de tous ceux qu'on y voit aujourd'hui, mais seulement des espèces les plus remarquables, et de celles que nous espérons conserver. Nous n'indiquerons pas non plus la place où l'on peut voir ceux dont nous ferons mention, parce

ouvrage, publié en 1801, des observations sur les animaux qui étaient alors à la ménagerie.

qu'on les transporte d'un parc dans un autre, selon les circonstances. D'ailleurs, une étiquette placée au-dessus de la porte du parc ou de la loge de chaque animal fait connaître son nom, le pays d'où il vient, et le nom de la personne à qui on le doit, lorsqu'il a été donné ou envoyé au Muséum.

La ménagerie a 220 toises de l'est à l'ouest, ou depuis l'esplanade qui est devant l'amphithéâtre jusqu'à la terrasse élevée le long du quai. Sa plus grande largeur du nord au sud est d'environ 110 toises : elle communique au jardin par quatre entrées principales, une à l'ouest, et trois au midi, dont une au milieu de l'allée des marronniers, et l'autre à l'extrémité de la même allée. Ces portes sont ouvertes au public tous les jours de onze heures à six en été, et de onze à trois en hiver. On ne peut être introduit dans l'intérieur des parcs à moins qu'on ne soit conduit par un membre de l'administration.

L'espace destiné aux animaux paisibles qui se promènent en liberté, se compose de quinze parcs ; six à l'ouest et huit à l'est de l'édifice qui est au milieu de la ménagerie, et qu'on appelle la grande rotonde. Ces parcs, autour desquels on se promène, sont eux-mêmes divisés en compartimens, dont chacun aboutit à l'une des faces d'une fabrique où les animaux peuvent se retirer pendant la nuit ou lorsqu'ils sont incommodés

par la chaleur. A l'extrémité de ces parcs, et près de la rivière, se trouve l'édifice où sont logés les animaux carnassiers.

Entrons par la porte qui est auprès de l'amphithéâtre. Nous aurons à gauche une allée qui fait le tour de la ménagerie, et devant nous une autre allée qui la traverse dans sa longueur, en circulant autour des parcs et passant entre la rotonde et la volière. En prenant celle-ci, les premiers parcs des deux côtés nous offriront dans différents compartimens, 1° des moutons de Barbarie à grosse queue, et le morvan, espèce de mouton d'Afrique à longues jambes. 2° L'alpaca des Cordilières, animal très-remarquable par la longueur et la finesse de sa laine, et qui était presque inconnu lorsqu'il a été donné au Muséum, par M. Pouydebat, négociant à Bordeaux. 3° Des individus mâles et femelles des chèvres que M. Ternaux a fait venir de Tartarie, et un bouc que MM. Diard et Duvaucel ont envoyé de l'Inde, et qui est la véritable race dont la laine est employée à fabriquer les beaux schalls de cachemire. 4° La race des chèvres de la haute Égypte, auxquelles l'avancement de la mâchoire inférieure donne une physionomie très-singulière; et celles des chèvres du Napaul, remarquables par un caractère important en zoologie, celui d'avoir le chanfrein comme les moutons. 5° Des chèvres

qui ne diffèrent presque pas de celles d'Europe, et qui peuvent devenir l'origine d'une race nouvelle. Voici comment elles ont été obtenues.

Des observations faites à la ménagerie ayant prouvé que dans certaines circonstances les animaux, et principalement les chèvres, perdent en partie leur poil soyeux, et qu'alors le poil laineux qui est dessous se développe en plus grande quantité, on choisit parmi les mâles et les femelles d'une race de chèvres venue de l'Asie mineure, les individus les plus pourvus de laine, et les ayant accouplés, on en obtint une variété qui est presque entièrement couverte de cette laine, très-semblable à celle de Cachemire. On juge aisément combien la conservation et la multiplication de cette variété produirait d'avantages pour nos manufactures.

Après les parcs entre lesquels nous avons passé, on en voit un à gauche qui s'étend jusqu'aux cages des oiseaux. Il est divisé en cinq compartimens au milieu desquels est une grande fabrique circulaire couverte en roseaux, et qui sert d'écurie. Dans le premier compartiment est un bassin où l'on réunit toutes les petites espèces d'oiseaux aquatiques ; là sont aussi différentes espèces de tortues qui se tiennent dans l'eau, ou se promènent sur l'herbe. Les 2^e, 3^e et 4^e compartimens sont habités par un grand nombre d'oiseaux échassiers et gallinacés. On y remarquera surtout la

grue d'Europe, la grue à pendeloques du Cap de Bonne-Espérance, donnée par M. Taunay; la grue couronnée du Sénégal, et le marabou du même pays, espèce de cigogne qui donne les plumes si recherchées pour la parure des dames. Dans le dernier compartiment sont des autruches. De grands arbres ombragent toute l'étendue de ce parc, et les oiseaux qui s'y promènent pendant le jour se retirent la nuit dans la cabane.

A droite de ce parc en est un autre divisé en trois compartimens séparés par un bâtiment à deux étages, qui a l'aspect d'une ruine. Il a longtemps été habité par des égagres qui se plaisaient à monter et descendre l'escalier. On y a depuis placé des chamois. Le compartiment à l'ouest renferme un grand bassin creusé dans la terre : c'est là que sont réunis les grands oiseaux aquatiques.

Au midi de ce parc, qui occupe la partie la plus basse de la ménagerie, on en voit un autre plus allongé, qui s'étend depuis la serre tempérée jusqu'à la rotonde, et dont le terrain incliné vers le nord est divisé en cinq compartimens. Dans le milieu de sa longueur, on a construit une jolie fabrique à quatre pavillons, dont chacun sert de retraite à une espèce du genre cerf. On y a vu pendant plusieurs années des axis qui s'y sont propagés.

Les chemins sinueux qui circulent autour des six

parcs que nous venons de parcourir aboutissent à la rotonde, aux cages des oiseaux de proie et à la volière. Au delà nous en trouverons encore neuf de grandeur et de formes différentes, mais tous construits d'après le même système.

Au milieu du premier est un édifice entouré de colonnes de bois. Là se trouve un métis provenant d'un zèbre femelle qui est mort à la ménagerie, où il avait été accouplé avec un âne. Il est zébré sur le front, sur les cuisses et sur les jambes.

Les huit parcs suivans sont principalement habités par des moutons et par différentes espèces de cerfs. On y remarquera surtout, 1° le mâle et la femelle du mouton d'Astracan, donnés au Muséum par M. le duc de Richelieu. Comme ils se sont propagés, nous espérons pouvoir les naturaliser en France. On sait que la fourrure de leurs agneaux est l'objet d'un commerce considérable. 2° Deux mâles et une femelle du grand cerf de Canada, qui est à peu près de la taille d'un cheval : ces animaux nous ont été envoyés par M. Milbert. 3° Le cerf de la Louisiane. 4° Un cerf du Bengale, qu'on croit être l'hippélaphe d'Aristote, et qui nous a été donné par M. de Montbron. 5° Plusieurs daims, dont un est blanc et les autres noirs.

On voit pendant toute la belle saison dans le dernier parc le guépard, dont on se sert aux Indes pour la chasse, animal qui attire l'attention par

la beauté de sa fourrure analogue à celle de la panthère, par l'élégance de ses formes, par la grâce et l'agilité de ses mouvemens. Il est aussi apprivoisé, aussi doux, aussi sensible aux caresses que le chien le plus familier. Il a été donné au Muséum par M. Lecoupé, gouverneur du Sénégal.

En faisant le tour des divers parcs on reviendra à la rotonde.

C'est dans cet édifice, dont le milieu est entouré de cinq pavillons et de petites cours plantées d'arbres, que se trouvent l'éléphant, envoyé au Muséum en 1820 par M. Leschenault, et qui est aujourd'hui âgé de six ans; deux dromadaires mâle et femelle, et trois autres nés de leur accouplement. Le bison d'Amérique mâle et femelle, envoyés par M. Milbert; le buffle, et plusieurs petits animaux parmi lesquels nous devons citer le tajaou et le pécari. En sortant de la rotonde on prendra le chemin qui se dirige du côté du nord pour aller voir les singes, les oiseaux de proie et la volière.

Les loges des singes formaient l'année dernière une ligne continue avec les cages des oiseaux de proie : on les en a séparés pour faire un chemin qui aboutit de ce côté aux loges des animaux carnassiers. Cette nouvelle distribution a rendu le bâtiment destiné aux singes beaucoup trop petit; mais on s'occupe en ce moment à disposer un

autre local, où ils seront beaucoup mieux placés qu'ils ne l'étaient précédemment.

Un grand nombre de singes ont paru à la ménagerie : plusieurs y ont fait des petits. Les plus remarquables de ceux qu'on y voit aujourd'hui sont le drill, nouvelle espèce de cynocéphale, le rhésus, le papion, le bonnet chinois, l'ouandérou de Ceylan, et le macaque.

De l'autre côté du chemin nouvellement construit, est une petite galerie fermée par des portes vitrées, qu'on ouvre lorsque le temps est beau. C'est là qu'on a rassemblé les petits quadrupèdes qui ont besoin de chaleur. On y voit en ce moment une mangouste de la presqu'île de Malaca, une d'Égypte ; deux écureuils d'Amérique, un dasyure, un phalanger de la Nouvelle-Hollande, une marmotte du Canada, deux espèces de tatou, etc., etc.

A la suite sont les cages des oiseaux de proie. On y voit plusieurs espèces de vautours, dont un, nommé le roi des vautours, nous a été donné par monseigneur le duc d'Orléans ; le gypaète des Alpes, qui est, après le condor, le plus grand des oiseaux de proie connus ; le bateleur du Sénégal ; l'aigle à tête blanche, et plusieurs chouettes et hiboux du Nouveau-Monde.

En tournant à gauche, on se trouve en face de la volière : c'est un enclos planté d'arbrisseaux.

au fond duquel est une construction exposée au midi, divisée en compartimens, et qui sert à renfermer des oiseaux étrangers. Le parc est entouré d'une double grille, et l'on voit du dehors les oiseaux qui s'y promènent. Comme cette enceinte est destinée à la propagation des oiseaux rares ou sauvages, elle n'est point ouverte au public. Elle renferme en ce moment des mâles et des femelles du faisan doré de la Chine, du faisan argenté et du faisan commun ; quelques espèces de gallinacées étrangères, telles que le hocco et le marail, et les variétés de poules les plus curieuses.

Après avoir fait le tour de la volière, nous allons retourner à l'extrémité de la ménagerie pour voir les animaux carnassiers. Nous avons dit dans la notice historique que tous les animaux carnassiers qu'on avait eus successivement depuis 1794, avaient été placés dans des loges construites à la hâte, dans un vieux bâtiment situé à l'extrémité de l'allée des marronniers, et que c'est seulement depuis 1817 qu'on a construit l'édifice où ils ont été transportés en 1821.

Cet édifice, d'une architecture simple et régulière, présente sur une même ligne, à l'exposition du midi, vingt-une loges derrière lesquelles est une galerie éclairée par le haut, assez large pour qu'on puisse s'y promener en hiver et voir les animaux lorsque les volets extérieurs des loges

sont fermés. C'est encore par cette galerie que se fait le service, soit pour donner aux animaux leur nourriture, soit pour laver et nettoyer leurs loges, en faisant entrer chacun d'eux de la loge où il a passé la nuit dans celle qui est la plus voisine.

On voit aujourd'hui dans cet édifice des lions et des lionnes, dont une vit avec un chien ; des jaguars, deux espèces de chacals, des ours bruns d'Europe, un ours de Sibérie et des ours noirs d'Amérique, l'hyène rayée d'Afrique, des renards, et une louve qui attire l'attention parce qu'elle est aussi sensible aux caresses de ceux qui s'approchent de sa loge que le chien le plus affectueux l'est aux caresses de son maître.

Les lions sont ceux de l'Atlas. Ils ont été envoyés en présent au gouvernement par l'empereur de Maroc et le dey d'Alger : ils se sont accouplés, et l'une des lionnes a plusieurs fois fait des petits ; mais les lionceaux n'ont jamais survécu à la dentition.

Les chacals ont été envoyés, l'un de l'Inde par M. Leschenault, l'autre du Sénégal par M. Sauvigny. Ce dernier est une espèce nouvelle remarquable par ses formes légères et par la finesse de sa tête : quoique ces deux animaux soient d'espèce différente, ils se sont accouplés et ils ont fait des petits.

Les jaguars sont originaires de l'Amérique méridionale. Nous avons eu il y a plusieurs années d'autres individus de la même espèce, et c'est en les observant à la ménagerie qu'on a appris à les bien distinguer du léopard et de la panthère, qui s'y trouvaient en même temps.

La ménagerie ayant reçu successivement un grand nombre d'animaux étrangers qu'on a disséqués après leur mort, elle a donné lieu aux recherches les plus savantes sur l'anatomie comparée, et elle a enrichi la collection du cabinet de beaucoup d'espèces qu'on ne connaissait point : mais la facilité qu'elle a donnée d'observer les animaux pendant leur vie a produit des résultats encore plus intéressans. En effet elle a fourni des données pour discerner les caractères constans de ceux qui ne le sont pas, et pour arriver à la solution du grand problème de la distinction des espèces et des variétés : elle a offert à ceux qui considèrent la zoologie sous le point de vue le plus philosophique, le moyen d'étudier les facultés instinctives, le degré d'intelligence et les habitudes des animaux : l'influence que l'éducation, l'esclavage, la domesticité et le changement de nourriture, exercent sur leur naturel primitif, les phénomènes relatifs au rut, à l'accouplement, à la gestation, aux soins que les mâles et les femelles prennent de leurs petits ; elle les a mis à

même d'examiner chez eux le développement et la propagation de certaines qualités qui finissent par constituer des races particulières : et M. Frédéric Cuvier, qui a inséré dans nos Annales des mémoires sur quelques-uns de ces objets, n'aurait jamais pu recueillir et généraliser les observations dont ils se composent, s'il n'avait été chargé de la direction et de la surveillance de notre ménagerie.

Enfin cette même succession d'animaux a donné lieu à deux ouvrages de la plus haute importance. Le premier, qui a pour titre *La ménagerie du Muséum, ou Description des animaux qui y vivent et qui y ont vécu*, par MM. Lacépède, Cuvier et Geoffroy, avec des figures peintes d'après nature, par M. Maréchal, a été publié en 1804, in-folio, et in-12, par M. Miger, qui en a gravé les planches.

Le second, dont les auteurs sont MM. Geoffroy-Saint-Hilaire et Frédéric Cuvier, a été commencé en 1819 et se continuera tant qu'on aura l'occasion de voir des espèces nouvelles ou peu connues. Il en a déjà paru quarante cahiers in-folio, contenant deux cent quarante figures. Ces figures, lithographiées et coloriées d'après la nature vivante, font connaître tous les animaux qu'on a pu observer à la ménagerie, et l'on juge combien elles sont plus exactes que celles qu'on avait faites sur les animaux empaillés. Le texte offre non-

seulement une description de chaque animal, mais encore l'exposition de ce qu'on a pu remarquer relativement à ses habitudes pendant le temps qu'il a vécu à la ménagerie.

Pour donner une idée des services que la ménagerie du Muséum a rendus à l'histoire naturelle, nous croyons devoir joindre ici la liste des animaux remarquables qui y ont vécu, qui y ont été décrits et dessinés, et dont les dépouilles ont été ensuite placées dans les galeries de zoologie et dans celles d'anatomie comparée.

Nous distinguerons par un astérisque placé à la suite du nom ceux qui n'étaient pas bien connus, ou qui ne l'étaient pas du tout lorsqu'ils nous ont été envoyés ; et par la lettre v ceux qui sont vivans au moment où nous écrivons (1).

MAMMIFÈRES.

- La mone, Buff., *simia mona*, Schr. (Afrique.)
- L'ascagne, *simia petaurista*, Gm. (Afrique.)
- V. Le moustac, Buff., *simia cephus*, Linn. (Afrique.)
- L'entelle, *simia entellus*, Dufresne. (Inde.)*
- Le patas, *simia rubra*, Gmel. (Afrique.)
- V. Le mangabey, *simia fuliginosa*, Geoff. (Afrique.)
- V. Le mangabey à collier, *simia æthyops*, Linn. (Afrique.)
- V. Le málbrouck, *simia faunus*, Linn. (Afrique.)
- Le grivet, *simia griseus*, Fr.-Cuv. (Afrique.)*
- Le vervet, *simia pygerythra*, Fr.-Cuv. (Afrique.)*

(1) Nous aurions inutilement allongé cette liste en y joignant le nom des animaux connus de tout le monde, comme le loup et le renard parmi les mammifères ; le paon et le cygne parmi les oiseaux.

- V. Le callitriche, *simia sabæa*, Linn. (Afrique.)
 V. Le rhésus, *simia rhesus*, Geof. (Inde.) *
 V. Le tocque, *simia cynica*. (Inde.)
 V. Le macaque, *simia cynomolgus*. (Sumatra.)
 V. Le singe à queue de cochon, *simia nemestrina*, Linn. (Sumatra.) *
 V. L'ouandérou, *simia silenus*, Linn. (Inde.)
 Le magot, *simia inuus*, Linn. (Afrique.)
 V. Le papion, *simia sphinx*. (Afrique.)
 Le babouin, *simia cynocephalos*, Fr.-Cuv. (Afrique.) *
 Le tartarin, *simia hamadryas*, Linn. (Afrique.)
 Le chacma, *simia porcaria*, Bodd. (Afrique.) *
 V. Le drill, *simia leucophaea*, Fr.-Cuv. (Afrique.) *
 V. Le mandrill, *simia mormon*, Linn. (Afrique.)
 V. Le coaïta, *simia paniscus*, Linn. (Amér. équat.)
 L'atèle noir ou cayou, *ateles niger*, Fr.-Cuv. (Amér. équat.) *
 V. Le saï, *simia capucina*, Linn. (Amér. équat.)
 Le saï brun, et le saï gris, *simia apella*, Linn. (Amér. équat.)
 V. Le saï cornu, *simia fatuellus*, Linn. (Amér. équat.) *
 Le saï à gorge blanche, *cebus hypoleucus*, Geof. (Amér. équat.)
 Le saï à grosse tête, *cebus robustus*, New. (Amér. équat.) *
 Le saïmiri, *simia sciurea*, Linn. (Amér. équat.)
 Le marikina, *simia rosalia*, Linn. (Amér. équat.)
 V. Le ouistiti, *simia jacchus*, Linn. (Amér. équat.)
 Le tamarin nègre, *midas ursulus*, Geof. (Amér. équat.)
 V. Le douroucouli, *simia trivirgata*, Humboldt. (Amér. équat.) *
 Le maki rouge, *lemur ruber*, Péron. (Madagascar.) *
 V. Le maki nain, *lemur murinus*. (Madagascar.) *
 Le mangous, *lemur mongos*, Linn. (Madagascar.)
 V. Le maki à front blanc, mâle et femelle, *lemur albifrons*, Geof. (Madagascar.) *
 V. Le maki à front noir, *lemur nigrifrons*, Geof. (Madagascar.) *
 Le mococo, *lemur catta*, Linn. (Madagascar.)
 V. L'ours brun des Alpes, *ursus arctos*, Linn.
 V. L'ours noir d'Amérique, *ursus americanus*, Linn.
 L'ours polaire, *ursus maritimus*. Pall.
 V. Le raton, *ursus lotor*, Linn. (Amérique.)
 V. Le coati brun, *viverra nasua*, Linn. (Amér. équin.)
 V. Le coati roux, *viverra narica*, Linn. (Amér. équin.) *

- V. Le kinkajou, *viverra caudivoluta*, Gm. (Amér. équin.) *
- Le grison, *viverra vittata*, Gm. (Amér. équin.) *
- V. L'ichneumon d'Égypte, *viverra ichneumon*, Linn.
- V. La mangouste grise, *viverra mungos*, Linn. (Asie et Afrique.) *
- V. La mangouste de Java, *viverra javanica*, Desmarest. *
- La genette, *viverra genetta*. (Afrique.)
- Le suricate, *viverra tetradactyla*. (Afrique.) *
- Le pougouné ou marte des palmiers, *paradoxurus typus*, Fr. Cuv. (Inde.) *
- V. La civette, *viverra civetta*. (Asie et Afrique.)
- V. Le zibeth, *viverra zibetha*. (Asie.) *
- V. Le chacal du Bengale, *canis aureus*, Linn. *
- V. Le chacal du Sénégal, *canis anthus*, Fr. Cuv. *
- Le renard argenté, *canis argenteus*, Geof. (Amérique.) *
- Le renard tricolor, *canis cinereo argenteus*, Gm. (Amérique.) *
- V. Le lion, *felis leo*, Linn. (Afrique.)
- Le tigre, *felis tigris*, Linn. (Inde.)
- V. Le jaguar, *felis onca*, Linn. (Amér. équin.) *
- Le léopard, *felis leopardus*, Linn. (Afrique.) *
- V. Le guépard, *felis jubata*, Linn. (Afrique et Asie.) *
- La panthère, *felis pardus*, Linn. (Afrique.)
- Le serval, *felis serval*. (Afrique.)
- Le cougar, *felis discolor*, Linn. (Amér. équin.)
- Le mélas, *felis melas*, Péron. (Java.)
- Le chaty, *felis mitis*, Fr. Cuv. (Amér. équin.) *
- Le lynx du Canada, *felis canadensis*, Geof.
- V. L'hyène rayée, *canis hyana*. (Afrique.)
- L'hyène tachetée, *canis crocuta*. (Cap de Bon.-Esp.)
- Le phoque commun, *phoca vitulina*.
- Le phoque fauve, espèce indéterminée. *
- Le dasyure de Maugé, *dasyurus Maugei*, Geof. (Nouv.-Hol.)
- V. L'opossum, *didelphis virginiana*, Linn. (Amér. sept.)
- Le crabier, *didelphis cancrivora*, Linn. (Amér. équin.) *
- Le phalanger de Cook, *phalangista Cookii*. (Nouv.-Hol.)
- Le kangourou géant, *didelphis gigantea*, Gm. (Nouv.-Hol.)
- Le phascolome, *phascolomis ursina*, Geof. (Nouv.-Hol.) *
- V. L'écureuil des Pyrénées, *sciurus alpinus*, Fr. Cuv. (Europe.) *
- V. L'écureuil de la Caroline, *sciurus cinereus*, Linn. (Amér. sept.)

- V. Le capistrate, *sciurus capistratus*, Bosc. (Amér. sept.) *
 L'assapan ou polatouche d'Amérique, *sciurus aroabatis*, Linn.
 (Amér. sept.) *
- V. La marmotte du Canada, *arctomys empetra*, Pall. *
- V. L'agouti, *cavia aguti*, Linn. (Amér. équinox.)
- V. Le paca brun, *cavia paca*, Linn. (Amér. équinox.)
 Le paca fauve, *cavia paca*, Linn.
 Le castor du Canada, *castor fiber*, Linn.
 Le castor d'Europe.
 Le hamster, *mus cricetus*, Linn. (Europe.)
- V. L'encoubert, *dasyurus sex-cinctus*. (Amér. équinox.)
- V. Le tatou, espèce nouvelle. (Amérique équinox.) *
- V. L'éléphant des Indes, *elephas indicus*, Linn.
- V. Le pécaré, *dicotyles torquatus*, G. Cuv. (Amér. équinox.)
- V. Le tajaçu, *dicotyles labiatus*, G. Cuv. (Amér. équinox.) *
 Le couagga, *equus quaccha*. (Cap de Bon-Esp.)
 Le zèbre, *equus zebra* d'Afrique.
 Mulet de zèbre et d'âne.
 Le chameau, *camelus bactrianus*. (Asie.)
- V. Le dromadaire, *camelus dromedarius*. (Asie et Afrique.)
 Le lama, *camelus llacma*. (Amér. équinox.)
- V. L'alpaca, *camelus alpaca*. (Amér. équinox.) *
- V. Le wapiti, *cervus strongyloceros*, Schr. (Amér. sept.) *
 L'élan d'Amérique, *cervus alce*, Linn. (Amér. sept.) *
 Le cerf du Bengale, Fr. Cuv.
 La biche de Malacca, Fr. Cuv. (Asie.)
 L'axis, *cervus axis*, Linn. (Asie.)
- V. Le cerf de Virginie, *cervus virginianus*, Linn. *
 Le chevrotain napu, *moschus napu*. (Java.) *
 L'algazel, *antilope gazella*, Gm. (Afrique.) *
 Le kevel, *antilope kevella*, Gm. (Afrique.)
 La corinne, *antilope corinna*, Linn. (Afrique.)
 Le gnou, *antilope gnu*, Gm. (Afrique.)
 Le bubale, *antilope bubalis*, Linn. (Afrique.)
- V. La grimme, *antilope grimmia*, Gm. (Afrique.) *
- V. Le buffle, *bos bubalus*, Linn. (Italie.)
- V. Le bison d'Amérique, *bos bison*, Linn. (Amér. sept.) *
 Le zébu, *bos taurus varietas*. (Afrique et Asie.)

- V. Le bouc de Cachemire, *capra-hircus varietas asiatica*. (Asie.)
- V. Le mouflon de Corse, *ovis ammon*.
- V. Le bouc de la Haute-Égypte, *capra-hircus varietas*. *
- V. Moutons d'Astracan, *ovis aries varietas*. (Asie.) *
- V. Le paseng, *capra ægagrus*. (Europe.)

OISEAUX.

- V. Le vautour fauve, *vultur fulvus*. (Europe.)
- V. Le vautour brun, *vultur cinereus*. (Europe.)
- V. Le chineou, *vultur monachus*. (Afrique.)
- V. Le roi des vautours, *vultur papa*. (Amérique.)
- V. Le percnoptère d'Égypte, *vultur percnopterus*.
- V. L'aura, *vultur aura*. (Amérique.)
- V. Le lœmmer gœyer ou gypaète, *vultur barbatus*. (Alpes.)
- V. L'aigle commun, variété royale, *falco chrysaetos*.
- V. Le pygargue et l'orfraie, *falco albicaudatus*.
- V. L'aigle à tête blanche, *falco leucocephalus*. (Amér. sept.)
- V. Le grand duc de Virginie, *strix virginiana*. (Amér. sept.)
- V. Le harfang, *strix nyctea*.
- V. Le cassican flûteur, *coracias tibicen*. (Philippines.)
- V. Le gros-bec, *loxia oryzivora*.
- Des espèces de chacune des divisions de la famille des perroquets.
- Le touraco à huppe rouge, *corythaix paulina*, Temm. (Afrique.)
- V. Le hocco noir à ventre blanc, *crax alector*. (Amér. équin.)
- V. Le pauxi hoccan, *crax galeata*, Temm. (Amér. mérid.)
- V. Le pénélope marail, *penelope marail*. (Amér. équin.)
- Le pénélope yaou, *penelope cumanensis*. (Amér. équin.)
- V. Le faisan argenté, *phasianus nycthemerus*.
- V. Le faisan doré, *phasianus pictus*.
- V. Le colin houï, *tetrao borealis*, Gm. (Amérique.)
- Le tétrao à fraise, *tetrao umbellus*.
- Le pigeon couronné des Moluques, *columba coronata*.
- Le pigeon de Nicobar, *columba nicobarica*. (Moluques.)
- La tourterelle ensanglantée, *columba cruentata*. (Moluques.)
- V. L'autruche, *struthio camelus*. (Afrique.)
- L'autruche d'Amérique ou nandou, *struthio rhea*.
- Le casoar, *struthio casuarius*. (Moluques.)
- Le casoar austral, *casuarius Novæ-Hollandiæ*. (Nouv.-Holl.)

- L'oiseau royal, *ardea pavonina*. (Afrique.)
 V. La grue caronculée, *ardea caronculata*. (Afrique.)
 V. La cigogne à sac ou marabou, *ardea crumenifera*. (Afrique.)*
 V. Le goëland à manteau noir, *larus marinus*, Linn.
 V. Le goëland à manteau gris, *larus argentatus*, Linn.
 Le pélican, *pelicanus onocrotalus*.
 V. L'oie à cravate, *anas canadensis*. (Amér. sept.)
 V. L'oie d'Égypte, *anas ægyptiaca*.
 Le canard de la Caroline, *anas sponsa*. (Amér. sept.)

REPTILES ET POISSONS.

- La tortue grecque, *testudo græca*.
 V. La tortue couï, *testudo radiata*. (Madagascar.)
 V. La tortue de la Cafrerie, *testudo cafra*. *
 Tortue, espèce nouvelle. (Guadeloupe.)*
 Tortue, espèce nouvelle. (Brésil.)*
 La tortue des Indes, *testudo indica*.
 La tortue anguleuse, *testudo angulata*. (Cap.)
 La tortue géométrique, *testudo geometrica*. (Ile de France.)
 L'émyde d'eau douce, *testudo europæa*.
 L'émyde peinte, *testudo picta*. (New-Yorck.)
 L'émyde ponctuée, *emys punctata*. (Amér. sept.)
 L'émyde concentrique, *testudo centrata*.
 L'émyde à long cou, *emys longicollis*. (Nouv.-Hollande.)
 L'émyde de Pensylvanie, *emys pensylvanica*.
 V. Emyde, espèce nouvelle. (Amér. sept.)*
 V. La tortue à boîte, *emys variegata*.
 V. La tortue à longue queue, *testudo serpentina*. (Caroline.)
 La tortue franche, *testudo viridis*. (Océan atlantique.)
 La tortue caret, *testudo imbricata*. (Océan atlant.)
 Tortue de mer, esp. nouv. apportée de Bourbon par M. Leschenault.
 Le caméléon, *lacerta africana*. (Afrique.)
 Le serpent à sonnette, *crotatus horridus*. (Amér. équat.)
 Le protéus, *proteus anguinus*. Laurenti.
 Le gymnote électrique, *gymnotus electricus*. (Cayenne.)
 Le callichte, *silurus callichtys*. (Cayenne.)